

Namur, le 15 avril 2021

CONCERNE TOUS LES ELEVES

Madame, Monsieur,
Chers Parents,
Chers Elèves,

A la suite du CODECO du 14 avril 2021, notre ministre Caroline DESIR a publié la circulaire 8053 organisant la reprise des cours à la suite du congé de printemps.

En résumé, il a été décidé de maintenir, pour la rentrée du 19 avril, les modalités d'organisation de l'enseignement telles qu'elles étaient en vigueur avant le 22 mars dernier.

Comme annoncé précédemment, nous reprendrons donc en **semaine A pour le deuxième et troisième degré.**

Les dispositions concernant le **premier degré** ne changent pas.

Pour information, la circulaire 8052 parue le même jour, définit le cadre pour l'organisation des épreuves sommatives de fin d'année.

Ce document ne reprend que les grandes lignes d'organisation, les précisions devront être apportées par notre PO prochainement.

Il nous reste à espérer un retour à la normale le 3 mai afin de préparer, au mieux, la fin de l'année dans les meilleures conditions !

Cordialement,

Le Chef d'établissement f.f.,

Jean-Michel Belle